

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF SUR ISERE DU 18 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, et le dix huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 10 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PATOILLARD, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 22

Présents : PATOILLARD Philippe, VACHER Claude, LONGUEVILLE Dominique, COMTE Robert, CHATRENET Pierre, BADIN Nicole, GIRON Daniel, CHAPELLE Christine, ROBIN Jean-Marc, DESROCHE Christian, PERRIN-ROLIN Véronique, POMARET Nathalie, GENDRE Patricia, ROBIN Laurence, BRENIER Yves, REDON Jean-Marc, LAUNEY Emilie, DOELSCH Christine, ROCH Gérard, VASSY Frédéric, COMBET Marie-Pierre, PUZIN Carole.

Pouvoirs :

Christelle LEBOUCHARD NEEL a donné pouvoir à Nicole BADIN
Xavier JUNILLON a donné pouvoir à Jean-Marc REDON
Mélanie ASTIER a donné pouvoir à Patricia GENDRE
Philippe TROULLIER a donné pouvoir à Yves BRENIER

Absents : Jean-Paul PERRET

QUORUM

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales est remplie.

DEBAT PUBLIC

Les représentants du lotissement le Bosquet demandent le soutien de la mairie pour mettre fin au contrat Primagaz et souscrire un contrat GRDF. Cela concerne 16 logements avec abonnements de 1 an renouvelable.

Les chaudières des habitations sont équipées pour recevoir le gaz de ville.

Le réseau arrive en limite du lotissement.

Il faut l'accord de l'ensemble des habitants du lotissement.

Claude VACHER est déjà intervenu et a abordé le sujet avec GRDF le 7 décembre dernier. Il avait demandé une réunion commune entre Primagaz et GRDF qui n'a pas été programmée à ce jour.

Il estime qu'il serait souhaitable d'organiser une rencontre entre les habitants du lotissement, GRDF et Primagaz. Il va relancer les différentes parties.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Emilie LAUNEY pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - Désigne Emilie LAUNEY pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.
 Unanimité

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 21 ET 27 NOVEMBRE 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - Approuve le compte rendu des 21 et 27 novembre 2009.
 Unanimité

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Création d'un itinéraire piétonnier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve l'adjonction à l'ordre du jour du point ci-dessus.

Unanimité

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Droit de préemption urbain :

-Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur la parcelle cadastrée A12 située 1, rue de la Cure.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur la parcelle cadastrée YD 123 située quartier Essartout.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles cadastrées ZH 237 et ZH 238 situées quartier Les Réalières.

-Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur la parcelle cadastrée YD 582 située 8, rue des Crozes.

2009/146. TARIFS 2010

		2010
CIMETIERE		
	Concession trentenaire, le m ²	39,00
	Concession cinquantenaire, le m ²	61,00
COLUMBARIUM		
	Concession trentenaire	1 560,00
	Concession cinquantenaire	1 880,00
	Dispersion des cendres dans les jardins du souvenir sans achat de concession	gratuit
VACATIONS FUNERAIRES		20,00
CREDITS SCOLAIRES	Par enfant	54,00
CREDITS DE DIRECTION	Par classe	2,00
CLASSES DE DECOUVERTE	par nuitée et par participant (enfant et adulte)	15.00
	prise en charge du coût d'un transport	

NOEL ECOLES	Par classe	67,00
DROITS DE PLACE		
	Par an pour une vente par semaine hors marché hebdo	160,00
	Par an pour deux ventes par semaine hors marché hebdo	260,00
	Par demi-journée (4h) pour les ventes occasionnelles	80,00
	Par journée pour les ventes occasionnelles	120,00
FETE DU VILLAGE		
Catégorie 1	manèges enfantins	150,00
Catégorie 2	manèges à sensations limitées (auto scooters)	420,00
Catégorie 3	gros manèges à sensations fortes	280,00
Catégorie 4	stands au mètre linéaire de façade	13,00
GARDERIE de BONLIEU		
	L'heure	2,50
	La demi-heure	1,25
GYMNASE		
Accord de la mairie à obtenir et lien avec ASS ou club sur la commune	Par heure à la MFR	15,00
	Autres organismes, par jour été	30,00
	Autres organismes, par jour hiver du 15/10 au 15/04	80,00
LOCATION DE TABLES	Par table (gratuit pour associations de la commune)	2,60
LOCATION DE CHAISES	Par chaise (gratuit pour associations de la commune)	0,33
SALLE DES FETES	<u>Le chauffage est toujours facturé du 15/10 au 15/04</u>	
<u>Associations locales</u> (activités hors assemblées générales et réunions)	une manifestation par année civile	Gratuite
	Grande salle	123,00
	Loto	67,00
	Salle de l'Europe	82,00
	Hall + grande cuisine	67,00
	Hall seul	36,00
	<u>Manifestations à caractère culturel: application du tarif associations locales, caractère culturel apprécié par la commission Vie Associative.</u>	
<u>Grande salle</u>	<u>Chauffage du 15/10 au 15/04</u>	72,00
Chateaneuvois	Location privée une journée	287,00
	Location privée forfait week-end	369,00
	Conférence	133,00
	Apéritif	159,00
	Hall seul	51,00
Entreprises	Location exceptionnelle après accord de la mairie	533,00
Personnes extérieures	Location privée une journée	410,00
	Location privée forfait week-end	615,00

Funérailles	Apéritif	205,00	
	Hall seul	67,00	
	Chauffage inclus	51,00	
<u>Salle de l'Europe</u>	<i>Chauffage du 15/10 au 15/04</i>	39,00	
Chateauneuvois	Location privée	200,00	
	Location privée forfait week-end	256,00	
	Apéritif	92,00	
	Conférence	62,00	
	Grande cuisine	31,00	
	Personnes extérieures	Location privée une journée	256,00
		Location privée forfait week-end	359,00
		Apéritif	123,00
		Grande cuisine	31,00
<u>L'Eau Vive</u>	Chauffage du 15/10 au 15/04	40,00	
(associations culturelles)	location	83,00	
	Repas exceptionnel à midi	154,00	
TAXE RACCORDEMENT AU RESEAU ASSAINISSEMENT H.T.			
<u>Construction Neuve</u>			
	1) Habitation individuelle	2000,00	
	2) Habitation collective, par logement de 2 à 5	1 500,00	
	à partir de 6	1 400,00	
	3) Hôtel par chambre	700,00	
	4) Commerce		
	inférieur ou égal à 50 m²	1 350,00	
	supérieur à 50 m²	2 000,00	
	Entreprise artisanale ou industrielle	2 000,00	
<u>Construction existante</u>			
	1) Habitation	1 100,00	
	2) Hôtel par chambre	350,00	
	3) Commerce		
	inférieur ou égal à 50 m²	1 100,00	
	supérieur à 50 m²	1 500,00	
	Entreprise artisanale ou industrielle	1 500,00	
REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT			
<i>Tout raccordement ou branchement</i>	1) Par m3	0,80	
	2) Par abonnement	20,00	

CHATO PUBLICITE	INFOS	
	1/16 de page 1/8 de page 1/4 de page 1/2 de page	46,00 82,00 144,00 278,00
PHOTOCOPIES		
(gratuites pour CCAS)	A4 simple document administratif A4 recto-verso doc administratif Format A4 simple Format A4 recto-verso Format A3 simple Format A3 recto-verso Matrice cadastrale	0,18 0,36 0,50 0,50 1,00 1,00 1,00
MARCHE HEBDOMADAIRE		
<u>Abonnés</u>	Le mètre linéaire et par an minimum de perception	5,00 10,00
<u>Occasionnels</u>	3 participations gratuites, ensuite abonnement au tarif ci-dessus.	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,
- d'adopter les tarifs ci-dessus à compter du 01 janvier 2010.

Unanimité

2009/147. BUDGET ASSAINISSEMENT - CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'état des produits irrécouvrables, dressé par le Comptable du trésor pour l'exercice 2008, concernant le budget Assainissement:

Année	Sommes non recouvrées
2009	22,42 TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,
- de déclarer irrécouvrables les produits ci-dessus,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à établir le mandat correspondant au total des admissions en non valeur, soit la somme de 22,42 €TTC à l'article 654.

Unanimité

2009/148. RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Considérant que la ligne de trésorerie contractée auprès de DEXIA CLF banque arrive à échéance le 31 mars 2010,

Considérant les propositions de divers organismes bancaires, et notamment celle remise par la Caisse d'Epargne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- Pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie interactive (service Internet offert) aux conditions suivantes :

Montant : 500 000 €

Durée 12 mois

Index EONIA : + 0,80 % de marge

Frais d'engagement (dossier) : 500 €

Commission de non utilisation : Néant

Commission de mouvement : Néant

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre de prêt valant contrat.

Gérard ROCH, Christine DOELSCH, CaroLE PUZIN ne participent pas au débat ni au vote

Pour : 23

2009/149. MAISON FAMILIALE RURALE - DEMANDE DE SUBVENTION - VOYAGE EN INDE

Considérant la demande de subvention adressée par la Maison Familiale Rurale en vue du prochain voyage humanitaire en Inde effectué par la classe de 1^{ère} année de Bac Professionnel Services en milieu rural,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- d'accorder à la MFR une subvention pour ce projet d'un montant de 350 €

- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Unanimité

2009/150. SIVU DES INFOROUTES - ADHESION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création du Syndicat Mixte à Vocation Unique des Inforoutes de l'Ardèche par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Ardèche en date du 3 novembre 1995. Il expose le projet des Inforoutes en milieu rural et donne lecture des statuts de ce Syndicat Mixte ainsi que des conditions d'adhésion fixées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- d'approuver les statuts du Syndicat Mixte à Vocation Unique des Inforoutes de l'Ardèche.

- de décider l'adhésion de la commune à ce syndicat,

- de désigner deux délégués titulaires et deux suppléants pour représenter la commune au Comité Syndical :

TITULAIRES

- Dominique LONGUEVILLE

- Laurence ROBIN

SUPPLEANTS

Christian DESROCHE

Frédéric VASSY

- de charger le Maire de faire une demande d'adhésion auprès de Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Inforoutes de l'Ardèche.

Unanimité

2009/151. CREATION D'UN MARCHÉ DE DÉTAIL HEBDOMADAIRE

Monsieur le Maire expose que depuis le mois de février 2009, un marché hebdomadaire s'est progressivement mis en place sur la commune. Il se tient tous les mercredis matins sur la place de l'église.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles 2224-18 et suivants,
Vu la consultation du syndicat des commerçants des marchés de France Drôme Ardèche en date du 9 novembre 2009 restée sans réponse dans le délai de un mois,

Considérant que la création d'un marché de détail sur la commune présente un caractère d'utilité publique réelle pour les habitants,

Considérant la volonté de la commune de créer un marché hebdomadaire,

Considérant qu'une réunion de travail s'est tenue le 23 novembre dernier entre la commission économie et les commerçants du marché,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- de créer un marché hebdomadaire qui se tiendra tous les mercredis matin sur la place de l'église,
- d'adopter le règlement intérieur ci-annexé

Unanimité

Accord pour ouvrir à des commerçants autres qu'alimentaires, comme souhaité par les acteurs actuels du marché.

2009/152. MARCHÉ HEBDOMADAIRE – CREATION D'UNE RÉGIE

Considérant la création d'un marché de détail hebdomadaire sur la commune,

Considérant la venue régulière de commerçants non sédentaires,

Considérant que le Conseil Municipal doit fixer par délibération le montant des droits de place dus au titre de l'occupation du domaine public,

Considérant qu'il convient dès lors de créer une régie de recettes afin d'encaisser les sommes versées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- de créer une régie de recettes pour le marché afin d'encaisser les sommes perçues,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Unanimité

2009/153. RACCORDEMENT POSTAL - CHARTE D'ENGAGEMENT ET DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2213-28 et suivants,

Considérant que La Poste a lancé dès la fin de l'année 2006 une vaste campagne de sensibilisation sur le thème du « raccordement postal » auprès de tous les élus du département.

Considérant que l'essor du raccordement postal contribue à améliorer le cadre de vie, à l'aménagement du territoire et au développement durable pour tous les Français en facilitant l'accès des soins et des premiers secours, les déplacements à l'intérieur des communes grâce à la technologie

GPS, la livraison des entreprises, le développement des services à la personne, et l'accès des facteurs, notamment les remplaçants, au domicile des clients.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer avec la poste la charte d'engagement et de partenariat

Pour : 20

Contre : 1 (Pierre CHATRENET)

Abstention : 5 (Christian DESROCHE, Véronique PERRIN-ROLIN, Dominique LONGUEVILLE, Gérard ROCH et Nicole BADIN)

2009/154. ACQUISITION DE TERRAIN – RUE DE LA FERME - PARCELLE YD 330

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Considérant les travaux d'amélioration de la voirie, Rue de la Ferme,

Considérant que lors de la construction de la clôture de Monsieur et Madame CHABANIS un recul avait été demandé par la municipalité,

Considérant que le recul de 2 mètres sur une longueur de 17 mètres environ forme un délaissé,

Considérant la nécessité d'acquérir le délaissé de terrain d'environ 35m² issu de la parcelle YD 330, propriété de Monsieur et Madame CHABANIS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- d'acquérir à Monsieur et Madame CHABANIS 35m² issu de la parcelle YD 330 pour une montant de 560.00€

- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Unanimité

2009/155. ASSAINISSEMENT – RUE DE LA FERME – EXTENSION DU RESEAU

Dans le cadre de la Participation aux Voiries et Réseaux Rue de la Ferme, l'extension du réseau d'assainissement a été programmée,

Considérant que Monsieur et Madame Chabanis ont réalisé à leurs frais en 2003 une partie du réseau d'assainissement sur le domaine communal pour y raccorder leur habitation, et ce pour un montant de 1800.00€

Considérant que la Commune a réalisé l'extension du réseau d'assainissement rue de la Ferme à partir de celui-ci existant au droit de la propriété de Monsieur et Madame Chabanis,

Considérant que la Commune va incorporer la partie du réseau d'assainissement de Monsieur et Madame Chabanis dans le réseau communal,

Considérant qu'il est légitime de dédommager Monsieur et Madame Chabanis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- de verser à Monsieur et Madame CHABANIS la somme de 1440.00€ (*déduction faite de l'utilisation exclusive à titre privatif du réseau pendant une durée de 6ans sur un investissement amortissable en 30ans : $1880 - ((1800/30)*6)$*).

- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Unanimité

2009/156. CESSION DE TERRAIN – PARC DU 45^{ème} PARALLELE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Considérant la volonté de ROVALTAIN d'acquérir dans les secteurs qu'il aménage une partie des voies communales de la commune,

Vu la procédure de déclassement des voies communales,

Vu l'avis de France Domaines en date du 27 novembre 2009 estimant les parcelles ZS 419 et ZX 535 à 3.50€/du m².

Vu l'avis de France Domaines en date du 20 novembre 2009 estimant les parcelles ZS 421 et ZS 422 à 3.50€/du m².

Considérant que les acquisitions effectuées par ROVALTAIN dans ce quartier ont toutes été effectuées à 0,69€/le m²,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- de céder à ROVALTAIN les parcelles suivantes pour un montant de :

ZS 419 :	28m ² *1.50€	=	42 €
ZX 535 :	493m ² *1.50€	=	739.5 €
ZS 421:	69m ² *1.50€	=	103.5 €
ZS 422 :	187m ² *1.50€	=	280.5 €

- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Pour : 24

Contre : 1 (Yves BRENIER)

Abstention : 1 (Emilie LAUNEY)

2009/157. VOIRIE – CLASSEMENT, DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DE PARCELLES

Considérant la délibération en date du 21 novembre 2009 décidant le classement et le déclassement de voies communales et la désaffectation de chemin rural,

Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée du 24 novembre 2009 au 08 décembre 2009,

Considérant le rapport du commissaire enquêteur en date du 14 décembre 2009 émettant un avis favorable au projet de classement et de déclassement de voies communales et de désaffectation de chemin rural,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- de procéder au classement et au déclassement de voies communales et à la désaffectation de chemin rural tels que définis dans la délibération précitée et dans le dossier d'enquête publique,

- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Unanimité

2009/158. SICB - RAPPORT D'ACTIVITES 2008

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-39,

Considérant la présentation en séance du rapport d'activités 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- de prendre acte du rapport annuel 2008 sur les activités du Syndicat Intercommunal du Canal de la Bourne.

Unanimité

2009/159. CREATION D'UN ITINERAIRE PIETONNIER

Considérant que la Commune envisage de créer une liaison douce à partir de la rue de la Sablière vers le terrain de foot de l'Ardoise,

Considérant que dans le cadre des études de la révision du Plan Local d'Urbanisme un cheminement piéton est prévu pour relier les quartiers autour de la rue de la sablière et le terrain de foot qui sera urbanisé ultérieurement, après réalisation du nouveau complexe sportif, par la création de petits bâtiments collectifs, d'un espace public et d'un espace boisé (voir plan en annexe),

Considérant que, pour créer cette liaison douce de 3 mètres de large sur 20 mètres de long, il est nécessaire d'acquérir une surface d'environ 60m² issue de la parcelle YD 592,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- d'acter le projet de cheminement piéton tel qu'il est défini précédemment,

Pour : 21

Abstention : 5 (Gérard ROCH, Christine DOELSCH, Frédéric VASSY, Marie-Pierre COMBET, Carole PUZIN)

Gérard ROCH a rencontré la propriétaire, qui souhaite une rencontre sur le terrain.

Philippe PATOUILLARD a déjà rencontré la propriétaire. La discussion sur l'emplacement du chemin est en cours. L'emplacement définitif sera arrêté après la rencontre prévue sur le terrain mais il fallait auparavant formaliser cela par une délibération.

PROJETS ET TRAVAUX EN COURS

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Conseil Municipal Jeunes

Intervention de Christine CHAPELLE

« L'opération Bouchons » démarre le 2 janvier 2010.

Familles Rurales a du refuser des enfants à la crèche à la rentrée.

Recherche de solutions : jardin d'éveil, micro crèche... Formation d'un groupe de réflexion sur le sujet : Dominique LONGUEVILLE, Patricia GENDRE et Christine DOELSCH.

Commission Economie

Intervention de Daniel GIRON

Projet de semaine commerciale avec les commerçants du village et participation à l'animation d'un marché en juillet.

Commission Urbanisme

Robert COMTE fait le compte rendu de la commission du 14 décembre 2009.

Commission Infrastructures

Intervention de Claude VACHER

- Le cahier des charges pour la reprise des lotissements dans le domaine public est terminé. La décision d'intégration dans la voirie communale sera prise au coup par coup par le Conseil Municipal.
- Carrefour de la poste : projet à l'étude afin d'aménager ce carrefour avec un plateau traversant. Présentation du projet par Claude VACHER. Discussion sur le sens de circulation dans la rue des Remparts. Il faut soumettre le projet aux riverains et étudier les modalités pratiques de l'aménagement du carrefour avec le département.

Complexe Sportif

Intervention de Pierre CHATRENET

Le point est fait sur l'avancement des travaux avec le maître d'œuvre pour le complexe sportif. Présentation du projet d'implantation des terrains et des vestiaires arrêté par la commission le 02/12/2009. La mise en service du terrain synthétique est prévue pour septembre 2010.

CCAS

Intervention de Christian DESROCHE

Point sur les aides accordées par le CCAS. La valeur des bons alimentaires a été revue et des bons d'essence ont été créés.

QUESTIONS DIVERSES

- Proposition d'adresser aux conseillers les convocations par messagerie électronique, afin de participer à la réduction de l'utilisation du papier. Un questionnaire a été remis à l'ensemble des conseillers.
- Horaires d'ouverture de la mairie : à compter du 01.01.2010, fermeture de l'accueil le lundi après-midi afin de permettre la réalisation de travail en retrait (traitement de dossiers), compte tenu de la faible fréquentation à ce moment là.

Des tableaux, les drapeaux et l'affiche de St Hugues ont été classés aux monuments historiques. Une information officielle devrait nous parvenir prochainement.

Dates à retenir

- 22/01/2010 à 18h30 : Conseil Municipal et repas en commun ensuite au restaurant
- 09/03/2010 à 20h00 : Conseil Municipal (Débat d'orientation budgétaire)
- 26/03/2010 à 20h30 : Conseil Municipal (Vote du budget)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.